



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2009-2010

VÉRIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES

**PRÉSENTATION AUX PARLEMENTAIRES
FÉVRIER 2010**



Table des matières d'un nouveau type de rapport

Message du vérificateur général

Chapitre 1 Observations du vérificateur général,
M. Renaud Lachance

Chapitre 2 Travaux découlant des missions
de vérification de l'information financière

Chapitre 3 Portrait de l'endettement du Québec

Chapitre 4 Portrait du papier commercial adossé
à des actifs



Table des matières de la présentation

	<u>Diapositives</u>
Message du vérificateur général	4 à 6
États financiers consolidés du gouvernement du Québec 2008-2009	7 à 9
<i>Loi sur l'équilibre budgétaire</i>	10 à 19
Suivi de nos recommandations concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite et le Fonds des générations	20 à 26
Dépenses de transfert à des entités exclues du périmètre comptable	27 à 36
Croissance des dépenses de programmes	37 à 45
États financiers des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	46 à 48
Revenu Québec – Direction principale des biens non réclamés	49 à 50
Groupe de travail – Curateur public et Vérificateur général du Québec	51 à 53
Endettement du Québec	54 à 65
Papier commercial adossé à des actifs	66 à 70



Message du vérificateur général



Message du vérificateur général

- La Loi sur le vérificateur général stipule que ce dernier prépare, à l'intention de l'Assemblée nationale, un rapport annuel.
- Elle prévoit que le vérificateur général peut faire dans ce rapport les commentaires qu'il juge appropriés :
 - sur les états financiers du gouvernement, des organismes, des entreprises et des entités des réseaux ainsi que sur les règles ou conventions comptables en vertu desquelles ces états ont été préparés;
 - sur la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les Comptes publics, comme moyen de surveillance de l'utilisation des fonds et autres biens publics.



Message du vérificateur général (suite)

- Depuis mon entrée en fonction, j'ai constaté un vif intérêt des parlementaires pour les sujets de nature financière, dont :
 - le respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*;
 - la situation financière d'entités du secteur public (ex. : Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ));
 - le papier commercial adossé à des actifs (PCAA).
- Mon objectif est :
 - de mettre notre expertise dans ce domaine au bénéfice des parlementaires;
 - de produire un rapport en la matière à chaque année.



*États financiers consolidés
du gouvernement du Québec
2008-2009*



Opinion du vérificateur général sur les états financiers du gouvernement de 2008-2009

Principaux postes des états financiers sur lesquels porte l'opinion
du vérificateur général

	En millions de dollars		
	2007-2008 (redressé)	2008-2009	Variation
Dettes nette	(124 681)	(128 793)	(4 112)
Déficit cumulé	(94 824)	(98 026)	(3 202)
Surplus (déficit) annuel	1 650	(1 258)	(2 908)



Opinion du vérificateur général sur les états financiers du gouvernement de 2008-2009 (suite)

- Une opinion sans restriction ni commentaire quant au respect :
 - des principes comptables généralement reconnus (PCGR)
 - des conventions comptables du gouvernement
- Je félicite le gouvernement pour avoir établi, pour une troisième année, des états financiers dans le respect des PCGR et des conventions comptables du gouvernement.



Loi sur l'équilibre budgétaire



Loi sur l'équilibre budgétaire

- Le projet de loi n° 40, sanctionné le 21 septembre 2009, permet au gouvernement de faire des déficits jusqu'en 2012-2013, mais il devra rééquilibrer ses finances à compter de 2013-2014.
- Des objectifs de déficits budgétaires décroissants doivent être présentés au plus tard lors du Discours sur le budget 2011-2012 (voir diapositive 18).



Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

- Lors de l'étude du projet de loi n° 40, j'ai été invité à rencontrer les membres de la Commission des finances publiques.
- J'ai alors mentionné que le projet de loi ajoutait de la complexité à la compréhension de l'état des finances publiques.



Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Premier élément de complexité

- Un résultat financier aux fins de la loi différent de celui établi dans les états financiers d'une année donnée (voir diapositive 18)
 - Le surplus ou le déficit annuel se compose de la différence entre les revenus et les dépenses de cette même année.
 - Le fait de diffuser deux chiffres - un provenant des états financiers (le surplus ou le déficit annuel) et l'autre découlant d'un calcul encadré par une loi (le solde aux fins de la loi) – peut créer de la confusion et rendre difficile l'interprétation de la situation financière réelle du gouvernement.



Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Deuxième élément de complexité

- Introduction dans la loi d'une notion de « réserve de stabilisation » aux fins de la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement
 - Il y a un risque de confondre la performance annuelle (le surplus ou le déficit de l'année) et la performance pluriannuelle.
 - De plus, la notion de réserve peut avoir une signification différente dans d'autres contextes.



Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Comparaison des prévisions budgétaires du Québec et de l'Ontario pour 2009-2010 (en millions de dollars)

	Québec	Ontario
	Mise à jour du 27 octobre 2009	Mise à jour du 22 octobre 2009
Revenus budgétaires	62 025	90 180
Dépenses budgétaires	(66 293)	(113 696)
Résultats nets des entités consolidées	155	—
Déficit avant provision pour manques à gagner aux revenus	(4 113)	(23 516)
Moins : Provision pour manques à gagner aux revenus (appelée « réserve » en Ontario)	(300)	(1 200)
Déficit	(4 413)	(24 716)

Loi sur l'équilibre budgétaire

Moins : Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	(715)	—
Utilisation de la réserve de stabilisation	433	—
Solde pour les fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire	(4 695)	—

Sources : MFQ et ministère des Finances de l'Ontario.



Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Troisième élément de complexité

- La signification de l'équilibre budgétaire
 - L'analyse jointe aux états financiers du gouvernement pour l'année 2008-2009 stipule que :
 - l'équilibre budgétaire a été maintenu en 2008-2009;
 - l'objectif d'équilibre budgétaire a été atteint depuis 1999-2000.
 - Or, les états financiers 2008-2009 montrent un déficit de 1,3 G\$, lequel est supérieur de 630 M\$ à celui prévu au budget de cette année.
 - Or, les déficits cumulés (« déficits d'épicerie ») sont passés de 82,2 G\$ au 31 mars 2000 à 98 G\$ au 31 mars 2009.



Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Plan de retour à l'équilibre budgétaire

- Lors de ma présence à la Commission des finances publiques, j'ai été aussi invité à donner mon avis sur le plan de retour à l'équilibre budgétaire présenté dans les documents budgétaires 2009-2010.
- Compte tenu du fait que des mesures permettant un retour à l'équilibre en 2013-2014 restaient à identifier à ce moment, j'ai conclu :
 - que le plan était encore incomplet;
 - qu'il fallait le voir davantage comme un objectif à atteindre.



*Plan de retour à l'équilibre budgétaire
après la mise à jour des prévisions budgétaires
du 27 octobre 2009 (en millions de dollars)*

	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	Total
Déficit avec la croissance des dépenses de programmes à 4,6 % à compter de 2010-2011	(4 413)	(5 728)	(7 653)	(9 133)	(10 156)	(37 083)
Total - mesures aux revenus annoncées au budget 2009-2010	—	615	1 590	1 950	2 360	6 515
Déficit avant les efforts aux dépenses et les mesures additionnelles aux revenus	(4 413)	(5 113)	(6 063)	(7 183)	(7 796)	(30 568)
Efforts pour ramener la croissance des dépenses de programmes à 3,2 % à compter de 2010-2011	—	869	1 806	2 814	3 898	9 387
Mesures additionnelles à identifier	—	450	2 576	4 140	5 114	12 280
Total - efforts aux dépenses et mesures additionnelles aux revenus	—	1 319	4 382	6 954	9 012	21 667
Surplus (déficit)	(4 413)	(3 794)	(1 681)	(229)	1 216	(8 901)
<i>Loi sur l'équilibre budgétaire</i>						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	(715)	(881)	(958)	(1 039)	(1 128)	(4 721)
Recours à la réserve de stabilisation	433	—	—	—	—	433
Solde pour les fins de la <i>Loi sur l'équilibre budgétaire</i>	(4 695)	(4 675)	(2 639)	(1 268)	88	(13 189)



Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

- Le plan de retour à l'équilibre budgétaire implique la mise en œuvre de mesures totalisant 28,2 G\$ au cours des quatre prochaines années.
- Les mesures à identifier totalisent 21,7 G\$, soit :
 - des mesures additionnelles aux revenus de 12,3 G\$;
 - des efforts pour réduire la croissance des programmes de 9,4 G\$.
- Les mesures déjà identifiées totalisent 6,5 G\$. Ces mesures devraient notamment permettre d'atteindre l'objectif ambitieux de contrer l'évasion fiscale pour récupérer 2 G\$.



*Suivi de nos recommandations concernant
le Fonds d'amortissement des régimes de retraite et
le Fonds des générations*



Fonds d'amortissement des régimes de retraite et Fonds des générations

- Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) est un fonds constitué en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite.
- Le Fonds des générations est un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.
- Les sommes constituant le FARR ainsi que celles constituant le Fonds des générations sont déposées à la CDPQ.

Taux d'intérêt moyen pondéré du gouvernement du Québec sur ses dettes

	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)
2008-2009	4,16
2007-2008	5,04
2006-2007	5,47
2005-2006	5,36

Source : Comptes publics.



Fonds d'amortissement des régimes de retraite

- Pour la première fois, en 2009, les années visées par les hypothèses de rendement prévu du FARR sont précisées dans les Comptes publics.
 - Moyenne des rendements prévus :
 - 6,83 % jusqu'en 2017
 - 7,5 % pour les années 2018 et suivantes
- Les taux de rendement réalisé ainsi que les taux de rendement prévu pour les deux dernières années sont aussi indiqués dans les Comptes publics.

Rendement du FARR (en millions de dollars)

	Avoir au 31 mars (à la juste valeur)	Rendement (%)	Rendement prévu pour l'année concernée (%)
2008-2009	25 535	(25,70)	6,57
2007-2008	32 024	0,73	6,83
2006-2007	28 859	11,93	6,79
2005-2006	23 042	14,70	6,98

Fonds des générations

- Les principales informations sur la politique de placement du Fonds des générations sont présentées dans les documents budgétaires uniquement.
- On y indique que :
 - depuis 2009, l’horizon de placement est à long terme, sans toutefois préciser de période;
 - la politique de placement devrait générer un rendement annuel à long terme de 6,8 %.



Rendement du Fonds des générations (en millions de dollars)

	Avoir au 31 mars (à la juste valeur)	Rendement (%)
2008-2009	1 598	(21,88)
2007-2008	1 147	1,60
2006-2007	576	0,99

*Dépenses de transfert
à des entités exclues du périmètre comptable*

Dépenses de transfert

Contexte :

- Une dépense de transfert est une somme transférée par le gouvernement du Québec à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, notamment :
 - aux entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
 - aux municipalités et aux autres organismes exclus du périmètre comptable.
- Une dépense de transfert peut concerner des immobilisations.



Dépenses de transfert (suite)

Contexte :

- Le traitement comptable des dépenses de transfert a fait l'objet de débats à l'Assemblée nationale à l'automne 2009.
- Des investissements substantiels sont prévus dans le plan québécois des infrastructures. Les subventions accordées aux entités exclues du périmètre comptable, comme les municipalités, sont des dépenses de transfert.



Dépenses de transfert (suite)

- La comptabilisation des paiements de transfert fait l'objet de nombreuses discussions, et ce, depuis 2002.
- Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés est en train d'élaborer un 4^e exposé-sondage sur le sujet en vue de modifier les normes actuelles.

Dépenses de transfert (suite)

- Deux façons de subventionner les investissements en immobilisations :
 - subventionner directement les immobilisations;
 - subventionner le financement de ces immobilisations.
- Le choix retenu influence la date de comptabilisation de la dépense dans les états financiers du gouvernement.

Dépenses de transfert (suite)

- 1^{re} option : subventionner directement les immobilisations
 - Le gouvernement cédant s’engage à rembourser au bénéficiaire le coût des immobilisations subventionnées. L’inscription de la dépense par le gouvernement se fait conformément aux conditions prévues dans l’entente.
 - Les débours et leur comptabilisation à titre de dépenses pour le gouvernement cédant se font sur un horizon généralement limité.



Dépenses de transfert (suite)

- 2^e option : subventionner le financement des immobilisations
 - Le gouvernement cédant s'engage à rembourser au bénéficiaire le principal et les intérêts selon un calendrier de financement convenu dans une entente intervenue entre eux.
 - Les débours et leur comptabilisation se font sur une plus longue période en lien avec le calendrier de financement.



Dépenses de transfert (suite)

- Le gouvernement du Québec subventionne généralement le financement des immobilisations (2^e option).
- Les modalités de versement (capital et intérêts) sont convenues dans une entente avec le bénéficiaire.
- La dépense est reconnue uniquement lorsque les conditions prévues à l'entente sont remplies et que les crédits sont votés.
- Le traitement comptable du gouvernement du Québec est conforme aux normes comptables actuelles.



Dépenses de transfert (suite)

- Les montants non encore versés, soit 6,5 G\$ au 31 mars 2009, sont considérés comme des obligations contractuelles.
- Donc, au fil du temps, 6,5 G\$ seront inscrits aux dépenses du gouvernement pour subventionner le financement d'immobilisations déjà construites par les bénéficiaires.
- À cette somme s'ajouteront les intérêts.
- Il est important de noter que nous prenons en compte ce type d'obligations contractuelles aux fins de notre calcul de l'endettement du Québec (chapitre 3).



Dépenses de transfert (suite)

- Contrairement au Québec, l'Ontario a fait le choix de subventionner directement le coût des immobilisations admissibles engagées par les bénéficiaires (1^{re} option).
- Si le Québec avait fait le choix de subventionner les investissements en immobilisations plutôt que le financement, il y aurait eu, en 2008-2009, un déficit annuel supplémentaire de 471 M\$ et, au 31 mars 2009, des déficits cumulés supplémentaires de 6,5 G\$.

Croissance des dépenses de programmes



Croissance des dépenses de programmes (suite)

Prévisions et projections budgétaires 2009-2014, après la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

Source : MFQ.

	Données réelles	Prévisions			Projections		Total
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2010-2014
Opérations budgétaires							
Total des revenus budgétaires	62 916	62 025	63 585	65 480	68 031	70 968	330 089
Variation (%)	(0,3)	(1,4)	2,5	3,0	3,9	4,3	s.o.
Dépenses budgétaires							
Dépenses de programmes	(58 550)	(60 139)	(62 049)	(64 019)	(66 050)	(68 145)	(320 402)
Variation (%)	6,8	2,7	3,2	3,2	3,2	3,2	s.o.
Service de la dette	(6 504)	(6 154)	(6 764)	(7 796)	(8 912)	(9 768)	(39 394)
Variation (%)	(7,4)	(5,4)	9,9	15,3	14,3	9,6	s.o.
Total des dépenses budgétaires	(65 054)	(66 293)	(68 813)	(71 815)	(74 962)	(77 913)	(359 796)
Variation (%)	5,2	1,9	3,8	4,4	4,4	3,9	s.o.
Résultats nets des entités autres que budgétaires consolidées, excluant le Fonds des générations	293	(560)	(512)	(470)	(427)	(441)	(2 410)
Résultats nets du Fonds des générations	587	715	881	958	1 039	1 128	4 721
Résultats nets des entités autres que budgétaires consolidées	880	155	369	488	612	687	2 311
Provision pour manques à gagner aux revenus	—	(300)	—	—	—	—	(300)
Plan de retour à l'équilibre budgétaire							
Mesures déjà déterminées dans le budget 2009-2010	—	—	615	1 590	1 950	2 360	6 515
Mesures additionnelles à identifier	—	—	450	2 576	4 140	5 114	12 280
Surplus (déficit)	(1 258)	(4 413)	(3 794)	(1 681)	(229)	1 216	(8 901)



Croissance des dépenses de programmes

- Le gouvernement cible une croissance des dépenses de programmes de 3,2 % à compter de 2010-2011 et pendant les trois années suivantes.
- Les dépenses de programmes incluent uniquement celles effectuées par les ministères et les organismes budgétaires.
- Les dépenses de programmes n'incluent pas notamment :
 - les dépenses des entités autres que budgétaires (chapitre 2, annexe 3);
 - les dépenses des entreprises du gouvernement.



Croissance des dépenses de programmes (suite)

- Les montants que le gouvernement comptabilise dans ses dépenses de programmes relatives aux entités autres que budgétaires sont inscrits comme revenus dans les états financiers de ces dernières.
- Si la croissance des dépenses des entités autres que budgétaires dépasse celle de leurs revenus provenant du gouvernement, ces entités devront se financer au moyen d'autres sources de revenus (tarification ou autres), sinon elles augmenteront leur déficit ou réduiront leur surplus.



Croissance des dépenses de programmes (suite)

- Les dépenses prévues et projetées des entités autres que budgétaires (excluant le Fonds des générations) excéderont leurs revenus de 2,4 G\$ au cours des cinq prochaines années.
- La majeure partie des revenus des entités autres que budgétaires provient du gouvernement du Québec.
- L'objectif de limiter la croissance des dépenses de programmes du gouvernement à 3,2 % influence les résultats de ces entités.



Croissance des dépenses de programmes (suite)

- Les principales options possibles pour que les entités autres que budgétaires réduisent ce déficit de 2,4 G\$ sont les suivantes :
 - une augmentation des revenus provenant du gouvernement du Québec;
 - une augmentation des revenus provenant de la vente de biens ou de la prestation de services à des entités exclues du périmètre comptable;
 - une réduction des dépenses de ces entités.
- Les dépenses des entités autres que budgétaires se sont accrues en moyenne plus rapidement que les dépenses de programmes (voir tableau 8).



Croissance des dépenses de programmes (suite)

Illustration avec La Financière agricole du Québec

- La Financière agricole est un organisme autre que budgétaire.
- Elle reçoit annuellement une enveloppe de 305 M\$ depuis l'exercice terminé le 31 mars 2002, à laquelle se sont ajoutées d'autres contributions minimales du gouvernement du Québec.
- En conséquence, la moyenne des taux annuels de croissance des dépenses de programmes du gouvernement à l'égard de La Financière agricole se situe à -0,4 % depuis cette période.



Croissance des dépenses de programmes (suite)

- Par contre, les dépenses réelles de La Financière agricole ont presque doublé entre 2002 et 2009, passant de 408 M\$ à 798 M\$ (croissance annuelle moyenne de 10,9 %).
- Il en résulte que La Financière agricole est passée d'un surplus cumulé de 63 M\$ au 31 mars 2002 à un déficit cumulé de 645 M\$ au 31 mars 2009.



Croissance des dépenses de programmes (suite)

Conclusion

- La croissance des dépenses des organismes autres que budgétaires peut différer de celle des dépenses de programmes.
- Le gouvernement n'a pas présenté d'objectif explicite sur la croissance des dépenses de ces entités autres que budgétaires.
- Toutefois, ces dépenses auront une incidence sur l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2013-2014, de sorte que le contrôle de leur croissance devra être tout aussi rigoureux que celui exercé sur les dépenses de programmes.

*États financiers
des établissements des réseaux
de la santé et des services sociaux
et de l'éducation*



États financiers des établissements des réseaux

- Depuis juin 2008, le Vérificateur général peut effectuer la vérification financière des entités associées au réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et au réseau de l'éducation (RE).
- En 2009, nous avons vérifié les états financiers et d'autres informations provenant de :
 - trois établissements du RSSS
 - Centre montréalais de réadaptation (40 M\$)
 - Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord (179 M\$)
 - Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher (270 M\$)
 - deux commissions scolaires du RE
 - Commission scolaire des Navigateurs (182 M\$)
 - Commission scolaire des Samares (216 M\$)
 - deux cégeps du RE
 - Collège de Maisonneuve (63 M\$)
 - Cégep de Sainte-Foy (67 M\$)



États financiers des établissements des réseaux (suite)

Dans le RSSS :

- Une importante quantité de données sont incluses dans le rapport financier annuel.
- Le moment est propice pour que le ministère de la Santé et des Services sociaux fasse une réflexion sur le contenu de ce rapport financier annuel et qu'il précise le mandat confié aux vérificateurs externes.

Dans le RE :

- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devrait identifier la source des mandats de vérification des cégeps et la communiquer annuellement aux vérificateurs externes.



Revenu Québec
Direction principale des biens non réclamés
Exercice terminé le 31 décembre 2007



Revenu Québec

Direction principale des biens non réclamés

Exercice terminé le 31 décembre 2007

■ Remises faites à l'État

- Une somme de 7,8 M\$ a été versée à l'État aux fins du Fonds des générations avant que les actes requis, telle la recherche d'un ayant droit n'aient été exécutés pour la libérer.
 - Au 31 décembre 2007, les exigences n'étaient pas remplies à l'égard de 3,2 M\$.
 - Au 21 janvier 2010, la situation relative aux 3,2 M\$ était la suivante selon le ministère :
 - 1,3 M\$ avaient dûment été versés à l'État;
 - 1,7 M\$ avaient finalement été versés à des ayants droit;
 - 224 120 \$ étaient toujours en analyse.
- Le ministère a outrepassé son rôle d'administrateur des biens non réclamés.



Groupe de travail – Curateur public du Québec et Vérificateur général du Québec



Groupe de travail – Curateur public du Québec et Vérificateur général du Québec

Contexte et mandat du groupe de travail

- Le Curateur public effectue la gestion quotidienne de quelque 12 000 patrimoines des personnes sous régime de protection public.
- Le système de gestion présente des limitations importantes pour la production de l'information financière. La préparation et la vérification des états financiers requièrent des ressources humaines considérables.
- En novembre 2008, le vérificateur général a proposé à la curatrice publique de mettre sur pied un groupe de travail pour revoir la reddition de comptes.
- Son mandat était de définir et de proposer de nouvelles modalités relatives à une reddition de comptes toujours fiable mais permettant d'optimiser l'efficience des ressources qui y sont consacrées.



Groupe de travail – Curateur public du Québec et Vérificateur général du Québec (suite)

Résultats des travaux

- Après 10 mois de travaux, le groupe de travail a apporté des solutions novatrices.
- Aperçu des travaux réalisés
 - appréciation de la reddition de comptes d'autres curateurs publics provinciaux
 - examen de chacune des conventions comptables poste par poste
 - préparation et appréciation d'un nouveau modèle d'états financiers
- Gains d'efficience récurrents
 - Curateur public : 3 000 heures réparties dans 6 centres d'activité
 - Vérificateur général : 350 heures de moins de travaux de vérification

Chapitre 3

Endettement du Québec

Endettement du Québec

- Pour une troisième année consécutive, nous avons publié notre propre calcul de l'endettement du Québec compte tenu de l'intérêt constant des parlementaires.
- Rappelons que le calcul de cet endettement repose sur une interprétation faite par le Vérificateur général de ce qui constitue une dette (nos hypothèses).
- Les hypothèses que nous retenons sont parfois différentes de celles du gouvernement.
- L'utilisation d'hypothèses autres que celles que nous avons choisies pourrait donner un résultat différent quant à la mesure de l'endettement du Québec.



Endettement du Québec (suite)

Endettement total du secteur public du Québec selon le Vérificateur général (en millions de dollars)

	2009	2008 redressé	2007	2006
Dette supportée par le gouvernement* (tableaux 2 et 3)	163 861	158 983	156 204	150 978
Dette autofinancée des entreprises commerciales (tableau 12)	36 947	34 385	34 400	33 915
Dette supportée par les secteurs municipal et universitaire** (tableau 13)	17 811	15 969	14 245	13 274
Total au 31 mars	218 619	209 337	204 849	198 167
En pourcentage du PIB***	72,3	70,4	72,6	72,8

* Les obligations contractuelles (sauf les emprunts remboursés par le gouvernement) et les opérations fiduciaires sont exclues.

** Les dettes de l'Université du Québec et de ses constituantes ne sont pas considérées, car elles sont incluses dans la dette supportée par le gouvernement.

*** Le PIB auquel nous nous référons est celui établi par Statistique Canada en date du 10 novembre 2009 pour chacune des années civiles terminées au cours des exercices financiers concernés.



Endettement du Québec (suite)

Mesure de l'endettement par le gouvernement

- Le gouvernement fait appel aux indicateurs suivants pour mesurer l'endettement du Québec :
 - la dette nette;
 - les déficits cumulés;
 - la dette brute (depuis l'exercice 2006-2007);
 - la dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*;
 - la dette à long terme du secteur public.



Endettement du Québec (suite)
Écart entre la dette brute selon le gouvernement
et la dette supportée par le gouvernement
selon le Vérificateur général (en millions de dollars)

	2009	2008 redressé	2007 redressé
Dette brute déterminée par le gouvernement au 31 mars	159 546	150 564	149 493
En pourcentage du PIB	52,8	50,6	53,0
Dette supportée par le gouvernement au 31 mars selon le Vérificateur général	163 861	158 983	156 204
En pourcentage du PIB	54,2	53,5	55,3



Endettement du Québec (suite)

La dette supportée par le gouvernement est définie par le Vérificateur général comme étant la dette qui sera remboursée directement ou indirectement par le gouvernement.

Elle repose notamment sur les hypothèses suivantes qui sont différentes de celles utilisées par le gouvernement pour le calcul de la dette brute :

- les montants dus par le gouvernement à des tiers et assimilables à une dette sont inclus (ex.: transferts à rembourser au gouvernement fédéral);
- les dettes légalement attribuées à des tiers, mais pour lesquelles le gouvernement s'est engagé à payer le capital et les intérêts ou qui seront remboursées ultimement par des subventions du gouvernement, sont incluses (certaines obligations contractuelles du gouvernement);
- les emprunts sur les marchés financiers effectués directement par des entités des réseaux intégrées dans le périmètre comptable du gouvernement sont inclus (dette présentée dans l'annexe 18 des Comptes publics);
- les placements temporaires nets sont déduits de la dette supportée par le gouvernement.



Endettement du Québec (suite)

Dette brute selon le gouvernement et dette supportée par le gouvernement selon le Vérificateur général (en millions de dollars)

	2009	2008 redressé	2007 redressé
Dette brute déterminée par le gouvernement au 31 mars	159 546	150 564	149 493
Plus (moins) :			
Emprunts effectués directement par les entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation* (tableau 2)	5 498	4 057	4 082
Emprunts effectués par des municipalités et d'autres bénéficiaires de subventions qui seront remboursés par le gouvernement** (tableau 2)	4 458	4 049	3 919
Montants dus assimilables à une dette (tableau 3)	2 041	2 264	2 721
Avances du Fonds de financement aux entreprises du gouvernement et aux entités exclues du périmètre comptable (tableau 24)	434	82	56
Gain (perte) de change reporté (tableau 7)	(571)	1 146	1 885
Placements temporaires nets (tableau 3)	(7 545)	(3 179)	(5 952)
Sous-total	4 315	8 419	6 711
Dette supportée par le gouvernement au 31 mars selon le Vérificateur général	163 861	158 983	156 204



Endettement du Québec (suite)

- Le ministère des Finances mentionne dans ses commentaires qu'il a entrepris des travaux afin d'examiner la méthodologie du Vérificateur général et celle du ministère des Finances et de déterminer s'il y a lieu d'y apporter des modifications.



Endettement du Québec (suite)

Autres remarques

- Par ailleurs, dans ce chapitre, nous faisons d'autres remarques relatives:
 - aux opérations fiduciaires;
 - Les fiduciaires sont des entités qui détiennent et administrent des biens en fiducie au profit de bénéficiaires et au nom de ceux-ci.
 - Ces opérations sont exercées par des entités qui sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.
 - aux obligations contractuelles;
 - Ces obligations concernent des formes d'engagements financiers qui ne sont pas inclus dans notre calcul de l'endettement.
 - Ceux-ci découlent principalement d'ententes, de contrats ou de baux.
 - au régime de retraite des centres de la petite enfance.



Endettement du Québec (suite)

Déficits cumulés pour certaines opérations fiduciaires

(en millions de dollars)

- Les opérations fiduciaires ne figurent pas dans les résultats du gouvernement (ce qui est conforme aux PCGR) et elles ne sont pas incluses dans notre mesure de l'endettement.

	2009	2008	2007	2006
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (au 31 mars)	(865)	(780)	(597)	(372)
Fonds d'assurance parentale (au 31 décembre)	(284)	(32)	210	2
Fonds de la santé et de la sécurité du travail (au 31 décembre)	(3 490)	(75)	254	(787)
Fonds de l'assurance automobile du Québec (au 31 décembre)	(2 665)	(261)	(65)	(398)
Total	(7 304)	(1 148)	(198)	(1 555)



Endettement du Québec (suite)

Autres obligations contractuelles

- Les obligations contractuelles non incluses dans notre calcul de l'endettement sont en forte progression depuis trois ans, passant de 16,4 G\$ à 25,2 G\$ (voir tableau 15).
- En 2008-2009, ces obligations ont augmenté de 5,3 G\$.
Raisons principales (voir tableau 17) :
 - Contrats relatifs à la construction et à l'entretien des autoroutes 25 et 30 en mode PPP: 2,6 G\$
 - Contrats visant la construction et l'amélioration du réseau routier : 654 M\$
 - Entente de prise en charge de l'intérêt sur un prêt à une aluminerie : 581 M\$



Endettement du Québec (suite)

Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec

- Depuis la création du régime en avril 2003, le ministère de la Famille a subventionné la quasi-totalité des cotisations d'employeurs (cotisations d'exercice et cotisations d'équilibre).
- Les cotisations d'équilibre visant à financer le déficit initial et tout déficit de capitalisation éventuel sont à la charge des employeurs.
- Une perte de valeur de 105 M\$ a été constatée sur les actifs du régime au cours des deux dernières années : elle aura un impact sur les futures cotisations d'employeurs.
- Les subventions couvrant la cotisation du gouvernement sont comptabilisées comme une dépenses uniquement lorsqu'elles sont versées.
- Aucun passif ni engagement n'est présenté aux états financiers du gouvernement, ce qui est conforme aux PCGR en vigueur.



Chapitre 4

Portrait du papier commercial adossé à des actifs



Papier commercial adossé à des actifs

Contexte

- Un portrait du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) a été présenté dans notre rapport à l'Assemblée nationale l'année dernière.
- Le portrait visait :
 - les entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement;
 - les autres entités du secteur public québécois exclues du périmètre comptable parce qu'elles exercent des activités de nature fiduciaire.
- Compte tenu des sommes en cause, nous avons jugé pertinent de mettre à jour ce portrait.



Papier commercial adossé à des actifs (suite)

*Incidence du PCAA non garanti par les banques
et ayant fait l'objet d'une restructuration sur les opérations financières
du gouvernement au 31 mars 2009 (en millions de dollars)*

Portrait du PCAA au 31 mars 2009	Évaluation (en millions de dollars)	Moins-values cumulées / PCAA détenu (en pourcentage)
PCAA détenu directement par les entités auprès des institutions financières	453,5	
PCAA détenu par la CDPQ et attribué à ses déposants	2 902,4	
Total du PCAA détenu – au coût	3 355,9	
Pertes pour moins-values cumulées déjà comptabilisées dans les résultats	129,4	3,9
Provisions pour moins-values cumulées non comptabilisées dans les résultats	1 435,7	42,8
Total des moins-values cumulées	1 565,1	46,6



Papier commercial adossé à des actifs (suite)

Incidence du PCAA sur les opérations financières du gouvernement

- Les moins-values cumulées représentent 46,6 % du PCAA détenu au 31 mars 2009.
- Les pertes inscrites dans les livres du gouvernement jusqu'à présent représentent 3,9 % du PCAA détenu.
- Cette comptabilisation respecte les PCGR.



Papier commercial adossé à des actifs (suite)

*Incidence du PCAA non garanti par les banques
et ayant fait l'objet d'une restructuration sur les entités incluses dans le champ de compétence
du Vérificateur général mais exclues du périmètre comptable au 31 mars 2009
(en millions de dollars)*

Portrait du PCAA au 31 mars 2009	Évaluation (en millions de dollars)	Moins-values cumulées / PCAA détenu (en pourcentage)
PCAA détenu directement par les entités auprès des institutions financières	23,0	
PCAA détenu par la CDPQ et attribué à ses déposants	9 855,8	
Total du PCAA détenu – au coût	9 878,8	
Pertes pour moins-values cumulées comptabilisées dans les résultats	4 786,2	48,4
Provisions pour moins-values cumulées non comptabilisées dans les résultats	1,7	0,1
Total des moins-values cumulées	4 787,9	48,5